

Objet :	<i>ZUP Borné-Nau – Aménagement d'une butte paysagère</i>		
Date et heures de la séance :	<i>17 février 2021</i>	Début : 19h00	Fin : 20h15
Lieu de la séance :	<i>Salle du conseil communal de l'Hôtel de ville</i>		
Président-e / Rapporteur-e :	Thomas McMullin		
Membres de la commission présents :	Natacha Stucki ; Pierre-André Genier ; Christian Maillefer		
Membre(s) de la commission absent(s) :	Carole Schelker		
Représentant(s) de la Municipalité :	Antonio Vialatte, accompagné de Carlos Castro		

Madame la Présidente

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

Avant toute chose, la commission aimerait préciser les raisons de l'absence de Mme Schelker. En effet il n'a été constaté qu'au dernier moment qu'un membre de la commission manquait et n'avait pas été convoqué. Après vérification, il est ressorti qu'une liste incomplète des membres de la commission avait été transmise par le bureau du conseil. Le président de la commission regrette que l'oubli n'ait pas pu être constaté à temps.

La commission souhaite remercier M. Vialatte et M. Castro pour les renseignements et précisions fournis concernant ce projet.

Il a été précisé que le projet originel d'aménagement d'une butte paysagère concernait l'ensemble du secteur «Bellevue-Borne Nau». Elle devait se réaliser après la construction de la ZUP et des quartiers de Borné-Nau Est et Ouest. Cependant le quartier Borné-Nau Est est prévu seulement à partir de 2030 et aucun délais n'est fixé pour le quartier Borné-Nau Ouest. La municipalité souhaite de ce fait procéder à la réalisation et finalisation d'un premier tronçon de butte paysagère au niveau de la ZUP. Celle-ci devrait être complétée cette année (mise en service du bâtiment multi-usages en à la rentrée 2021). Cela permettrait de finaliser ce secteur et garantir son intégration paysagère.

Le crédit pour le tapis de la route contournant la ZUP est également intégré dans le présent préavis. Il n'avait pas été inclus dans le préavis 588/17 «route de desserte de la ZUP de Borné-Nau». La raison était que la Municipalité espérait que le quartier Borné-Nau Est se fasse dans les deux ans suivant la finalisation de la ZUP.

La Commission se demandait si un cheminement piéton est prévu sur toute la longueur de la butte paysagère. Il est répondu que non, seuls deux belvédères aux extrémités sont prévus. Le cheminement piéton se ferait à l'intérieur des futurs quartiers. Le préavis concerne la réalisation du premier belvédère à l'Est.

La transition entre le parking et la butte doit encore être étudiée. Soit le mur prévu dans le projet de parking à deux niveaux sera construit, soit un autre ouvrage. Son coût devrait tenir dans le préavis.

La commission se demande d'où viennent les 25 places de stationnement situés en bordure de la route de desserte, à l'Est de la ZUP. La Municipalité précise qu'elles sont liées au projet de la butte paysagère. Elle sont justifiées par une étude du bureau Christe & Gygax, spécialiste de la mobilité. Celle-ci préconise 100 places de stationnement pour la ZUP.

La Municipalité précise que l'entretien de la butte sera minimal (fauche 1 à 2 fois par an), dans l'optique de favoriser la biodiversité. L'entretien se ferait par le personnel communal. La commission encourage la Municipalité à profiter d'intégrer dans ce projet d'autres structures favorisant la biodiversité. Elle pense entre autres à la création de tas de branches et de murgiers.

La commission se demande si des jeux pour enfants pourraient être inclus sur le belvédère. La Municipalité préfère ne pas intégrer ces aménagements dans ce secteur qui contiendrait pleins d'activités différentes. Elle précise que des places de jeux seraient prévues dans les futures quartiers d'habitation de Borné-Nau.

Le commission remarque qu'il n'est prévu pour l'instant qu'un arbre majeur sur le belvédère. Elle recommande la plantation d'un deuxième ou la pose d'une pergola afin de garantir assez d'ombre sur celle-ci durant la belle saison.

La commission remarque qu'aucune poubelle n'est prévue dans le projet. La municipalité en a conscience et a prévu d'en installer.

En conclusion, la commission souligne que déjà en état la butte est devenue un espace de rencontre qui égaie la vie du quartier. Elle considère que ce projet amènerait une vraie plus value sociale et environnementale au quartier de Borné-Nau. Et cela sur le long terme.

La commission souhaite relever que dans les coûts liés à la pose du tapis de la route de desserte de la ZUP auraient du être inclus dans le préavis lié à cette dernière. Ils ne devraient pas être rajouter dans le préavis d'un autre projet. Elle espère que la Municipalité prend note pour les prochains préavis.

La commission demande à ce que les aménagements de la butte prennent en compte les installations existantes de la ZUP et les besoins d'espaces lors de leur utilisation. Elle pense particulièrement à la piste de 100m qui se trouve à proximité.

Elle recommande également la Municipalité de faire un maximum des travaux par les employés communaux. Elle pense entre autres aux plantations et l'entretien de la végétation.

Elle demande à la Municipalité de garder si des travaux sont subventionnables. Par exemple la Division Biodiversité et paysage du Canton de Vaud pourrait potentiellement subventionner des mesures dans le cadre du programme «nature dans l'espace bâti».

Compte tenu des éléments discutés, la commission à l'unanimité recommande le Conseil de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la Commission ad hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide:

Article 1 : **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux d'aménagement de la butte paysagère ;

Article 2 : **d'accorder** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 400'000.-, le compte n° 9141.37 est ouvert à cet effet ;

Article 3 : **de financer** ce montant par la trésorerie courante ;

Article 4 : **d'amortir** cet investissement par les compte n°430.331, 440.331 et 600.331 sur une durée maximale de 30 ans, la première fois au budget 2022.

Signature du-de la Président-e de la commission

